

Mercredi 16 Mai 2012

EXAMEN

PREVOYANCE COLLECTIVE

**ISFA 2^{ème} Année
2011 - 2012**

Durée de l'examen : 2 heures. **Aucun document autorisé, Calculatrice autorisée.**
Répondre aux 19 questions suivantes. Total des questions noté sur 40 points.

1. Quels sont les types de garanties Décès qu'une Entreprise peut souscrire via un contrat d'Assurance Prévoyance Collective ? **(2 points)**

Capital décès, rentes (éducation, conjoint)

2. Quels sont les types de garanties que l'on peut trouver en Arrêt de Travail ? **(1 point)**

Indemnités journalières

3. Quelles sont les définitions des Affiliés, assurés, bénéficiaires (exemples)? **(2 points)**

Affiliés, c'est l'ensemble des personnes assurés au groupe assurable

Assurés, ce sont les personnes soumises au risque

Bénéficiaires, ce sont les personnes susceptibles de recevoir une prestation

4. Quels sont les 4 modes de mise en place d'un contrat Collectif (formalisme) ? **(1 point)**

- Convention collective nationale (CNN)
- Accord collectif ou accord d'entreprise
- Référendum (au sein d'une entreprise)
- Décision unilatérale de l'employeur

5. Une entreprise X souscrit au 01.01.12 un contrat Collectif auprès d'un Assureur A pour la Catégorie Cadres. Dans ce contrat, sont souscrites des garanties Décès et Arrêt de Travail. Les taux de cotisations sont de 1.40% TA et 2.50% TB.

Sont affiliés au contrat, les 3 salariés Cadres qui présentent les caractéristiques suivantes :

Salarié Cadre	Date d'Entrée dans l'entreprise	Salaire brut annuel 2012	Date de Naissance	Situation familiale
1	20/7/2007	46 000 €	21/4/1972	Marié 4 enfants
2	25/3/2003	75 000 €	5/9/1962	Veuf
3	1/4/2012	35 000 €	26/1/1987	Marié

Calculer la cotisation des 4 trimestres 2012. Rappel : PASS 2012 = 36372 €. **(3 points)**

- Pour le salarié 1 : Cotisation = $1,40\% * 36372 + 2,50\% * (46000 - 36372) = 749,90\text{€}$
- Pour le salarié 2 : Cotisation = $1,40\% * 36372 + 2,50\% * (75000 - 36372) = 1474,90\text{€}$
- Pour le salarié 3 : Cotisation = $1,40\% * 35000 = 490\text{€}$

6. Les garanties Décès sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Décès toutes causes : | 200% Salaire pour les CVD
300% Salaire pour les M
50% Salaire par Enfant à charge |
| 2. Décès Accidentel : | 50% Capital Décès toutes Causes |
| 3. Rente Education : | 10% Salaire par enfant |

Si le salarié 1 décède de manière accidentelle, quelles seront les prestations versées par l'assureur A ? A qui ? **(3 points)**

- Si le salarié 1 meurt de façon accidentelle, la prestation est de :
 $((300+4*50)\% \text{Salaire}) * (100+50)\% + (4*10)\% \text{Salaire} = 790\% \text{Salaire}$
 Versé au bénéficiaire du contrat, certainement la femme.

7. Quelle est la durée maximale de l'incapacité ? Pourquoi ? **(1 point)**

Elle dure maximum 3 ans car entre-temps soit le salarié aura repris le travail, soit il aura été déclaré incapable par la Sécu.

8. Que couvre l'exonération des cotisations ? (2 points)

C'est une garantie supplémentaire du contrat.

Pendant que A est en arrêt de travail l'entreprise n'a pas à payer les cotisations de ce salarié.

9. Quelle est la définition des trois Catégories d'invalidité Sécurité Sociale ? (2 points)

- 1^{ère} catégorie : capable d'exercer une activité rémunérée (soit son ancien travail à temps partiel soit un autre)

- 2^{ème} catégorie : incapacité d'exercer une activité professionnelle

- 3^{ème} catégorie : invalides incapables de travailler et qui ont besoin d'une tierce personne pour les assister dans les actes quotidiens de la vie

10. Quels sont les différents types de franchises ? Explications. (2 points)

- Franchise continue = nombre de jours fixes qui s'applique à chaque arrêt de travail. Le compteur se remet à zéro à la fin de chaque AT

- Franchise discontinue = nombre de jours cumulés qui s'applique sur l'ensemble des arrêts de travail de l'année civile ou glissante sur une année. Le compteur est maintenu.

11. Les garanties Arrêt de travail souscrites par l'entreprise X sont les suivantes :

- | | |
|----|--|
| 1. | Incapacité : 100% Salaire brut – SS (franchise continue 60 jours) |
| 2. | Invalidité 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Catégories : 100% Salaire net – SS |
| | Invalidité 1 ^{ère} Catégorie : 60% Salaire net – SS |

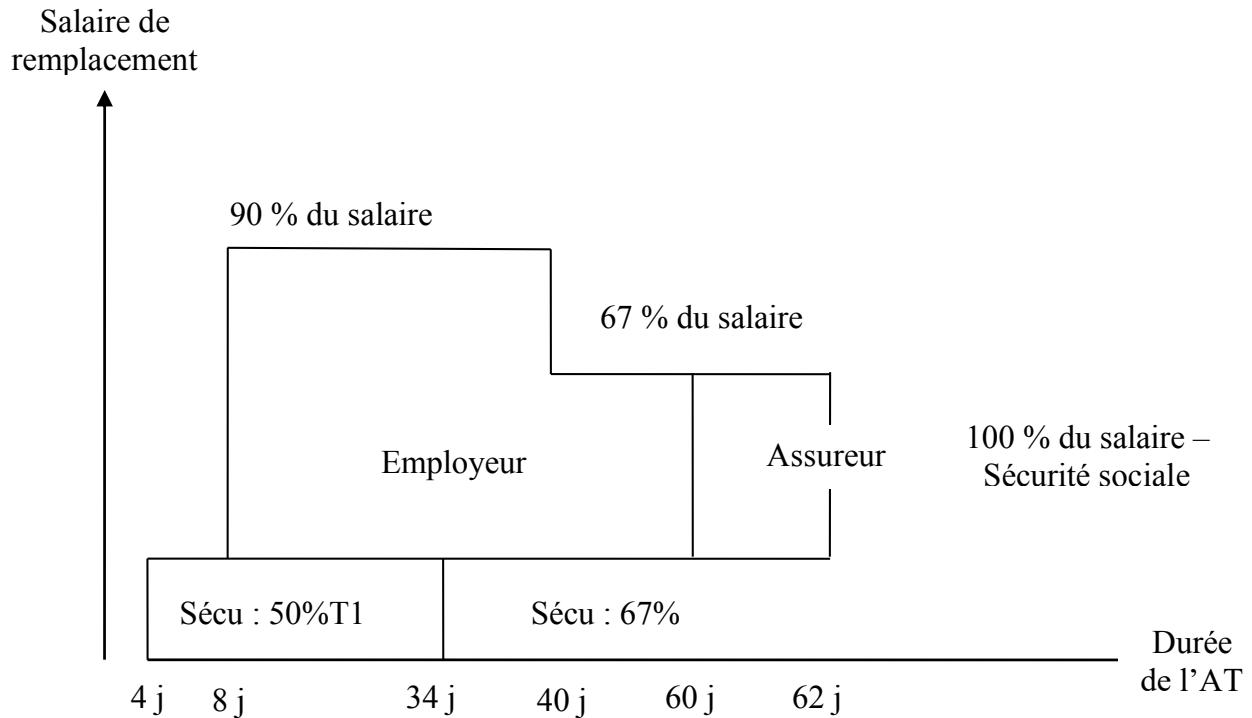
Le salarié 1 tombe en Incapacité le 2/2/2012, reprend le travail le 4/4/2012, tombe à nouveau en incapacité le 23/5/2012 et reprend le travail le 8/7/2012. Quelles sont les prestations versées par l'assureur selon les différents mois d'avril, mai, juin et juillet ? A qui ? (3 points)

On suppose que l'accident du travail est lié à la vie privée, il y a donc :

- 50% du salaire journalier jusqu'au 31j puis 66% du salaire journalier jusqu'à la fin car plus de 3 enfants à charge.
- 6ans d'ancienneté implique 40jours à 90% puis 40jours à 66%
- l'assuré doit passer les 60 jours de franchise, il aura donc 100% de son salaire brut pendant 2 jours (02/02/2012 au 04/04/2012 = 62 jours – 60jours = 2 jours de prestations). Cette prestation sera versé aux ayant droit.

Sur le second AT aucune prestation, car AT < 60jours

Bonus : Les différentes indemnités que l'assuré toucherait pour le 1^{er} AT sont :



12. Donner la formule actuarielle du calcul de la prime commerciale d'une rente éducation d'un montant r. **(1 point)**

C'est

$$\text{Prime} = q_x \times r \times \sum_{k=0}^{25-y} v^k \times {}_k p_y$$

13. Quelles sont les 2 dispositions les plus importantes qu'impose la Loi EVIN (31/12/89) en matière de Prévoyance Collective **(3 points)** ?

- Article 2 : Pas de possibilité pour l'assureur d'exclure une maladie antérieure à la signature du contrat. L'acceptation d'assureur porte sur l'ensemble du groupe ou sur personne.
- Article 7 : En cas de rupture du contrat collectif, il y a maintien des prestations acquises au niveau atteint : incapacité, invalidité, rente éducation, rente conjoint. L'engagement doit être couvert par des provisions représentées par des actifs équivalents.

14. Quelle disposition rajoute la loi du 8/8/1994 **(2 points)** ?

Elle impose à l'employeur d'organiser la revalorisation des prestations en cas de changement d'assureur.

15. Qu'est ce qu'une provision pour Sinistres déclarés tardivement ? Exemples **(2 points)**

Ce sont les prestations futures à payer au titre des sinistres survenus avant la 31/12/N mais qui sont inconnus à cette date (cas du cours de provisionnement non-vie...).

C'est par exemple le cas d'un sinistre qui survient avant le 31/12/N mais qui sera découvert par l'assuré après (vol, dégâts des eaux, décès...).

16. Qu'est ce qu'une provision pour Sinistres à Payer ? Exemples (**2 points**)

C'est une provision effectuée pour un sinistre qui est connu à la date d'inventaire et qui aurait eu lieu à cette date. C'est le cas d'un sinistre en attente de pièces justificatives.

17. Décrire les 4 types de traités de réassurance. (**4 points**)

- Traité en quote-part, acceptation d'un pourcentage fixe de tous les risques couverts par le traité.
- Traité en excédent de plein, l'assureur cède sur chaque contrat réassure, les seuls risques excédant un seuil ou plein de conservation.
- Traité portée XS priorité par tête, le réassureur intervient sur chaque sinistre dont le montant dépasse la priorité
- Traité portée XS priorité par sinistre, idem que plus pour haut mais pour chaque sinistre.

18. Comment se passe la résiliation du contrat ? (**2 points**)

?

19. L'assuré 1 retombe en Arrêt de travail le 3/10/2012. Le contrat l'entreprise X est résilié par l'assureur A. L'entreprise X signe un autre contrat au 01.01.13 avec des garanties plus importantes en Décès auprès d'un assureur B à savoir :

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Décès toutes causes : | 250% Salaire pour les CVD
350% Salaire pour les M
50% Salaire par Enfant à charge |
| 2. Décès Accidentel : | 50% Capital Décès toutes Causes |
| 3. Rente Education : | 10% Salaire par enfant |

Le salarié 1 décède le 2/7/2013 n'ayant pas pu reprendre le Travail entre temps. Quel assureur prend en charge les prestations Incapacité jusqu'au 1/7/2013 ? Quelles sont les différentes prestations Décès payées et qui les paie ? (**2 points**)